

## **Plaintes**

16. Le droit de parler de tout ce qui te préoccupe lors de ton placement, d'être écouté et aidé par le personnel. Tu dois te plaindre de tout ce qui te fait souffrir.

*Ceci implique également le devoir :*

- *de te plaindre d'une manière honnête et responsable*

17. Le droit de te plaindre à une personne indépendante (personne de confiance) , de connaître la procédure à suivre pour porter plainte et de savoir ce qui va se passer avec ta plainte. Les adresses et numéros de téléphone qui figurent au début de ce texte peuvent être utiles dans ce cas.

## **3. Une prise en charge de qualité**

18. Le droit à une prise en charge de bonne qualité

Ceci implique le droit :

d'un traitement de bonne qualité dans un endroit confortable  
d'avoir des activités bienfaitantes telles que le jeu, les loisirs, le repos et d'avoir un choix parmi plusieurs possibilités  
d'avoir une alimentation saine et équilibrée  
d'avoir des éducateurs compétents et bien formés

*Ceci implique également le devoir :*

- *de te comporter d'une manière décente et de prendre soin de ton corps*
- *d'avoir une attitude réaliste par rapport aux possibilités matérielles de l'institution et du personnel*

## **Argent**

19. Le droit d'avoir de l'argent de poche, de l'argent pour des activités de groupe, habits, déplacements (p. ex. pour des visites), anniversaires, vacances et jours de fête

Ceci implique le droit

- d'avoir la liberté de dépenser l'argent selon tes propres désirs mais sans porter atteinte à ta santé, la santé des autres ou pour agir contre la loi

## **4. Education**

20. ***Le droit à la meilleure éducation possible adaptée à tes besoins et tes possibilités***

Ceci implique le droit :

- à une éducation adaptée à ta situation, ***y compris l'éducation religieuse***
- d'être aidé et encouragé au travail scolaire et d'avoir p. ex. un endroit calme pour tes devoirs à domicile